

Compte rendu du Conseil Municipal du 12 avril 2018 à 18h00

Salle Achille BEX

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-huit et le douze avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Bédarieux était assemblé, salle Achille BEX, après convocation légale le 05 avril 2018, sous la Présidence de Monsieur Antoine MARTINEZ, Maire.

Étaient présents :

Mmes, LACROIX-PEGURIER Marie-Élisabeth, LOSMA Rose Marie, TOUET Magalie, Mrs AUBERT Richard, BARSSE Francis, BENAZECH Jacques, MONTCHAUZOU Alain, adjoints.

Mmes, LEDUC-LAURENS Christiane, MACH Antoinette, DUMONT-CITTERIO Lucienne, LAVASTRE Marie-Hélène, Mrs CLAVERIA André, FUMAT Jean Louis, MAHIEU Grégory, MOULIN Jean François, RAMIRER Régis, TELLO Jacky, conseillers municipaux.

Absents excusé:

BOUVIER Sylvie
LAFFONT Cécile
GESP Alexandre

Procurations :

CARRETIER Evelyne	à	TOUET Magalie
DORADO-HIREL Valérie	à	TELLO Jacky
GONZALES-BRUSQ Catherine	à	RAMIRER Régis
LOPEZ Martine	à	MARTINEZ Antoine
SALVIGNOL Caroline	à	BENAZECH Jacques
BALERIN Jean Paul	à	MOULIN Jean-François
MATHIEU Pierre	à	MAHIEU Grégory
RODIER Paul	à	MONCHAUZOU Alain

A la majorité des suffrages, Mme Magalie TOUET a été élue secrétaire, fonction qu'elle a acceptée.

- 19 questions sont portées à l'ordre du jour
- 3 questions complémentaires sont portées à l'ordre du jour

Question n° 1

Objet : Validation du Plan d'Amélioration des Pratiques Phytosanitaires et Horticoles et demande de subvention

La commune de Bédarieux, dans le cadre de ses engagements en termes de développement durable et Agenda 21, a souhaité lancer une consultation en date du 03/06/2016 pour la mise en place d'un Plan Communal d'Amélioration des Pratiques Phytosanitaires (PAPPH).

Au travers de son PAPPH la commune se fixe les objectifs suivants :

- Pérenniser l'arrêt de l'utilisation des produits phytosanitaires initié sur la commune
- Réduire les consommations en eau liées à l'arrosage
- Accompagner les changements de pratiques par la formation des agents et une communication adaptée

Aujourd'hui, le diagnostic de nos pratiques étant établi, nous allons poursuivre nos efforts afin de mettre en place les différents points d'amélioration proposés par le PAPPH.

Un plan de financement global prévisionnel a été réalisé en collaboration avec ALLIANCE Environnement, Bureau d'Etude en charge de cet accompagnement.

Total des investissements : 152 075,00 € HT soit 182 490,00 € TTC.

Ces investissements seront réalisés en plusieurs tranches.

Détail du plan de financement :

Axes du plan d'actions	Détail	Quantité	Coût total (€ HT)	Taux de financement demandé à l'Agence de l'Eau RMC (€ HT)	Subventions Agence de l'Eau RMC	Autofinancement Commune (€ HT)
Action potentiellement finançable par l'Agence de l'Eau RM&C ou un autre financeur						
Gestion de l'organisation	Création d'un binôme d'intervention sur le cimetière	-	0	-	0	0
Voirie	Application de la gestion différenciée	-	0	-	0	0
	Inciter au fleurissement des pieds d'arbres Mise en place d'un arrêté municipale	-	0	-	0	0
Espaces verts	Application de la gestion différenciée	-	0	-	0	0
	Mise en place d'un essai d'éco pâturage	-	0	-	0	0

	Tendre vers le 0 phyto sur le stade d'entraînement					
	Analyse des paramètres agronomiques et physiques des sols (stades)	4	400	80%	320	80
	Mise en place d'essais de végétalisation du cimetière	1	4 185	80%	3 348	837
	Tendre vers un 0 phyto du cimetière					
	Porte outil désherbage multifonction	2	21 200	40%	8 480	12 720
	Brosse de désherbage pour porte outil	2	5 400	80%	4 320	1 080
	Désherbeur de chemins conducteur marchand	1	3 200	80%	2 560	640
	Désherbeur de chemins adaptable sur porte outil	1	3 700	80%	2 960	740
	Désherbeur de chemin adaptable sur tracteur	1	6 500	80%	5 200	1 300
	Aérateur	1	5 000	80%	4 000	1 000
	Reganisateur	1	7 000	80%	5 600	1 400
	Broyeur à végétaux	1	15 000	80%	12 000	3 000
	Tête de brosse sur débroussailleuse	5	500	80%	400	100
	Bac de ramassage adaptable sur porte outil	1	4 100	40%	1 640	2 460
	Désherbeur thermique Chaleur pulsée	3	7 500	80%	6 000	1 500
	Bineuse sarcluse électrique	2	5 000	80%	4 000	1 000
	Débroussailleuse électrique (porte outil) - batterie incluse	5	15 000	40%	6 000	9 000
	Tête à lame réciproque sur débroussailleuse	5	1 500	80%	1 200	300
	Compteur d'eau	3	1 500	80%	1 200	300
Plan de formation	Taille douces des arbres - CNFPT	-	0	-	0	0
	Jardins secs - CNFPT	-	0	-	0	0
	La création, l'entretien des gazons, pelouses et des prairies - CNFPT	-	0	-	0	0
	L'utilisation, la plantation et l'entretien des plantes vivaces - CNFPT	-	0	-	0	0

	Pilotage de l'arrosage des espaces verts	1	2 500	80%	2 000	500
Plan de communication	Panneau d'accompagnement du site pilote	3	2 400	80%	1 920	480
	Panneau d'entrée de ville et support	2	1 400	80%	1 120	280
	Création de Roll-up	2	600	80%	480	120
	Rédaction et diffusion d'article régulier dans le bulletin municipal	-	0	-	0	0
	Création d'un guide élu et jardinier de Bédarieux	1	1 500	80%	1 200	300
	Création de support de communication dans le cadre de concours ou événementiel sur l'environnement (flyer, affiche,...)	1	2 000	80%	1 600	400
	Distribution sachets graines publicitaires transparents avec cavalier personnalisé	1	1 000	80%	800	200
	Application mobile Sauvage dans ma rue dans le cadre d'un projet scolaire avec l'appui d'un éducateur à l'environnement, mise en place d'interventions sur la thématique de la place de l'herbe en milieu urbain	1	1 600	80%	1 280	320
	Flocage Balayeuse "zéro phyto"	1	700	80%	560	140
	Acquisition mallettes pédagogiques - sensibilisation et animations	10	300	80%	240	60
Sous total (1) HT			120 685		80 428	40 257
Action non finançable						
Gestion et des produits phytosanitaire	Acquisition d'une armoire de stockage aux normes pour le stockage des produits phytosanitaire (stade et cimetière ou des produits de bio-contrôle)	1	500	0%	0	500
Espaces verts	Végétalisation du terre-plein centrale Marcel Paul	1	60	0%	0	60

Matériel	Cuve de mouillage pour porte outil	1	600	0%	0	600
	Tracteur tondeuse	1	30 000	0%	0	30 000
Plan de communication	Diffusion du film bye bye pesticide	1	80	0%	0	80
	Diffusion du film secret des champs	1	150	0%	0	150
Sous total (2) HT			31 390		0	31 390
TOTAL (1 + 2) HT			152 075		80 428	71 647
TOTAL (1 + 2) TTC			182 490		96 514	85 976

Le rapport entendu,

Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **APPROUVER** les projets contenus dans le Plan d'Amélioration des Pratiques Phytosanitaires et Horticoles établi.
- **APPROUVER** son plan de financement.
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à effectuer l'ensemble des démarches relatives à ce Plan et à solliciter les subventions auprès des partenaires financiers et notamment l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse.
- **PRENDRE** l'engagement de réaliser les préconisations et les investissements prévus dans le programme d'actions, sous réserve de l'obtention des subventions sollicitées.

Le Conseil Municipal à l'UNANIMITÉ

DÉCIDE :

- **D'approuver les projets contenus dans le Plan d'Amélioration des Pratiques Phytosanitaires et Horticoles établi.**
- **D'approuver son plan de financement.**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à effectuer l'ensemble des démarches relatives à ce Plan et à solliciter les subventions auprès des partenaires financiers et notamment l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse.**
- **De prendre l'engagement de réaliser les préconisations et les investissements prévus dans le programme d'actions, sous réserve de l'obtention des subventions sollicitées.**

Question n° 2

Objet : Vote des Taux d'Imposition pour l'année 2018

Conformément à ce qui a été évoqué lors du débat d'orientation budgétaire, Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter (0 %) les taux d'imposition **pour l'exercice 2018** de les adopter de la façon suivante :

Pour mémoire, les taux de 2017 :

Taxe d'Habitation : 17,91%	
Taxe Foncière sur les propriétés bâties :	31,73 %
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties :	97,75%

Il est proposé pour l'année 2018 les taux suivants :

Taxe d'Habitation :	17,91%
Taxe Foncière sur les propriétés bâties :	31,73 %
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties :	97,75%

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver les taux 2018 de la manière suivante :

Commune

Taxe d'Habitation :	17,91%
Taxe Foncière sur les propriétés bâties :	31,73 %
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties :	97,75%

DÉBAT :

Monsieur le Maire présente les projets de la Commune.

André CLAVERIA regrette que la rénovation de la Place Pasteur soit repoussée en 2020 et informe que Monsieur le Président de la République a déclaré que l'aide aux communes était maintenue.

Michel GUEVARA à la demande de Monsieur le Maire répond que la Communauté de communes a subi une baisse de dotation de 30 000 €. La Commune n'a pas reçu les notifications de dotations.

Le Conseil Municipal à l'UNANIMITÉ

DÉCIDE :

- D'approuver les taux 2018 comme indiqué ci- dessus.

Question n° 3

Objet : Budget primitif : Budget principal 2018
Affectation de résultat du Budget principal 2017

Lors du Conseil Municipal du 20 mars 2018, nous avons voté le Compte Administratif 2017 du Budget Général
Aujourd'hui, suite à ce vote, il apparaît **un résultat de fonctionnement de 1 615 562,00 €**

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **affecter le résultat de fonctionnement 2017 comme suit :**

Recettes d'Investissement :

Compte 1068 :

Excédent de Fonctionnement capitalisé 837 000,00 €

Recettes de Fonctionnement :

Compte 002 :

Excédent de Fonctionnement reporté 778 562,00 €

Le Conseil Municipal à l'UNANIMITÉ

DÉCIDE :

- **D'affecter le résultat de fonctionnement 2017 comme suit :**

Recettes d'Investissement :

Compte 1068 :

Excédent de Fonctionnement capitalisé 837 000,00 €

Recettes de Fonctionnement :

Compte 002 :

Excédent de Fonctionnement reporté 778 562,00 €

Question n° 4

Objet : Budget primitif : Budget principal 2018

Je vous indique que le budget Principal Primitif 2018 de la Commune s'équilibre en dépenses et en recettes (fonctionnement + investissement) à **14 319 731,00 €**.

Le budget primitif 2018 propose :

En Fonctionnement

		Dépenses	8 752 278,00 €
011	Charges à caractère général		1 931 489,00 €
012	Charges de Personnel		4 216 200,00 €
014	Atténuation de produits		46 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante		934 513,00 €
66	Charges financières		285 000,00 €
67	Charges exceptionnelles		13 500,00 €
023	Virement à la section d'investissement		625 575,00 €
042	Opérations Ordres - Amortissements		700 000,00 €
		Recettes	8 752 278,00 €
70	Produits des services		213 000,00 €
73	Impôts et taxes		5 609 633,00 €
74	Dotations, subventions et Participations		1 398 083,00 €
75	Autres produits de gestion courante		128 000,00 €
013	Atténuation de charges		440 000,00 €
77	Produits exceptionnels		105 000,00 €
042	Opérations Ordres - Travaux en régie		80 000,00 €
002	Résultat de fonctionnement reporté		778 562,00 €

En Investissement

		Dépenses	5 749 195,00 €
20	Immobilisations incorporelles (études, logiciels.)		212 745,00 €
204	Subventions d'équipement versées (Parc Régional)		647 458,00 €
21	Immobilisations corporelles (acquisitions)		298 182,00 €
23	Immobilisations en cours (travaux)		2 913 810,00 €
16	Remboursement capital des emprunts		760 000,00 €

040	Opération Ordre – Travaux Régie	80 000,00 €
001	Solde négatif reporté	837 000,00 €
	Recettes	5 749 195,00 €
13	Subventions d'équipement	2 386 619,40 €
16	Emprunts et dettes assimilées	800 000,00 €
10	Dotations	400 000,00 €
1068	Excédent de Fonctionnement Capitalisé	837 000,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	625 575,60 €
040	Opérations Ordres - Amortissements	700 000,00 €

Pour plus de détails, il vous est proposé de vous référer au document comptable.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal :

- d'approuver le budget primitif 2018 ainsi présenté

Le Conseil Municipal à l'UNANIMITÉ

DÉCIDE :

- D'approuver le budget primitif 2018 ainsi présenté

Question n° 5

Objet : Budget primitif : Budget Annexe « Campotel » 2018
Affectation de résultat 2017 du Budget Annexe « Campotel »

Lors du Conseil Municipal du 20 mars 2018, nous avons voté le Compte Administratif 2017 du budget Campotel.

Suite à ce vote il apparaît un résultat de fonctionnement de : **9 214,06 €.**

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **reporter ce résultat de fonctionnement 2017 comme suit :**

Recettes de Fonctionnement

Compte 002 :

Excédent de Fonctionnement reporté 9 214,06 €

Le Conseil Municipal à l'UNANIMITÉ

DÉCIDE :

- **De reporter ce résultat de fonctionnement 2017 comme suit :**

Recettes de Fonctionnement

Compte 002 :

Excédent de Fonctionnement reporté 9 214,06 €

Question n° 6

Objet : Budget primitif : Budget Annexe « Campotel »2018

Je vous indique que le budget primitif 2018 du Campotel s'équilibre en dépenses et en recettes (fonctionnement + investissement) à **155 458,76 €**

Le budget primitif 2018 propose :

En Fonctionnement

	Dépenses	104 214,06 €
011 Charges à caractère général	36 000,00 €	
012 Charges de personnel	37 464,06 €	
65 Autres charges de Gestions courante	200,00 €	
66 Charges Financières	150,00 €	
042 Opération d'ordre - Amortissements	30 400,00 €	
	Recettes	104 214,06 €
70 Produits des services et des domaines	95 000,00 €	
002 Excédent de Fonctionnement reporté	9 214,06 €	

En Investissement

	Dépenses	51 244,70 €
21 Immobilisations corporelles	7 800,00 €	
23 Immobilisations en cours	43 444,70 €	
	Recettes	51 244,70 €
040 Opération d'ordre - Amortissements	30 400,00 €	
001 Solde positif reporté	20 844,70 €	

Pour plus de détails, il vous est proposé de vous référer au document joint.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal :

- **d'approuver le budget primitif 2018 ainsi présenté**

Le Conseil Municipal à l'UNANIMITÉ

DÉCIDE :

- **D'approuver le budget primitif 2018 ainsi présenté**

Question n° 7

Objet : Budget primitif : Budget Annexe « Hôtel d'Activités Économiques (cinéma) » 2018.

Affectation de résultat 2017 du Budget Annexe « Hôtel d'Activités Economiques (cinéma) »

Lors du Conseil Municipal du 20 mars 2018, nous avons voté le Compte Administratif 2017 du budget « Hôtel d'Activités Economiques ».

Suite à ce vote il apparaît un **résultat de fonctionnement de 44 438,42 €**

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **de reporter le résultat de fonctionnement 2017 comme suit :**

Recettes de Fonctionnement

Compte 002 :

Excédent de Fonctionnement reporté 44 438,42 €

Le Conseil Municipal à l'UNANIMITÉ

DÉCIDE :

- **De reporter le résultat de fonctionnement 2017 comme suit :**

Recettes de Fonctionnement

Compte 002 :

Excédent de Fonctionnement reporté 44 438,42 €

Question n° 8

Objet : Budget primitif: Budget Annexe « Hôtel d'Activités Économiques (cinéma) » 2018 –

Je vous indique que le budget primitif 2018 du budget annexe «Hôtel d'Activités Economiques» s'équilibre en dépenses et en recettes (fonctionnement + investissement) à **3 473 108,89 €**.

Le budget primitif 2018 propose

En Fonctionnement

Dépenses **278 08,42 €**

011 Charges à caractère général	52 850,42 €
66 Charges Financières	79 514,00 €
023 Virement à la section Investissement	36 044,00 €
042 Opérations Ordres - Amortissements	110 000,00 €

Recettes **278.408,42 €**

70 Produits des services et des domaines	13 970,00 €
75 Autres produits de gestion	110 000,00 €
77 Produits Exceptionnels	110 000,00 €
002 Excédent de Fonctionnement reporté	44 438,42 €

En Investissement

Dépenses **3 194 700,47 €**

23 Immobilisations en cours	3 084 700,47 €
16 Emprunts et dettes	110 000,00 €

Recettes **3 194 700,47 €**

13 Subventions d'Investissements	1 496 000,00 €
16 Emprunts et dettes assimilées	700 000,00 €
024 Produits des Cessions	312 800,00 €
021 Virement de la Section de Fonctionnement	163 243,50 €
040 Opérations Ordres - Amortissements	110 000,00 €
001 Solde positif reporté	412 656,97 €

Pour plus de détails, il vous est proposé de vous référer au document comptable.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le budget primitif 2018 ainsi présenté

Le Conseil Municipal à vingt et une voix pour, une voix contre (Marie-Hélène LAVASTRE) et quatre abstentions (Valérie DORADO-HIREL, Catherine GONZALEZ-BRUSQ, Régis RAMIRER et Jacky TELLO)

DÉCIDE :

- D'approuver le budget primitif 2018 ainsi présenté

Question n° 9

Objet : Budget primitif : Budget Annexe de l'EAU 2018 - Affectation de résultat du Budget Annexe de l'EAU 2017

Suite à ce vote du compte administratif 2017, il apparaît un résultat de fonctionnement de :
271 201,09 € HT.

Je vous propose d'affecter le résultat de fonctionnement 2017 comme suit :

Recettes d'investissement :

Compte 1068 :
Excédent de fonctionnement capitalisé : **100 000,00 € HT**

Recettes de fonctionnement :

Compte 002 :
Excédent de fonctionnement reporté : **171 201,09 € HT**

Le Conseil Municipal à l'UNANIMITÉ**DÉCIDE :**

- **D'affecter le résultat de fonctionnement 2017 comme suit :**

Recettes d'investissement :

Compte 1068 :
Excédent de fonctionnement capitalisé : **100 000,00 € HT**

Recettes de fonctionnement :

Compte 002 :
Excédent de fonctionnement reporté : **171 201,09 € HT**

Question n° 10

Objet : Budget primitif : Budget Annexe de l'EAU 2018
Document n°4

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le budget primitif 2018 du **budget de l'eau** présenté ci-dessous :

Le budget primitif 2018 du *Service de l'Eau* s'équilibre en dépenses et en recettes.

Fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement se décomposent de la façon suivante :

Chap	Libellé	BP 2018
011	Charges à caractère général	256 700,00
012	Charges du personnel	200 000,00
65	Autres charges gestion courante	32 100,00
Total des dépenses de Gestion courante		488 800,00
66	Charges financières	79 000,00
67	Charges exceptionnelles	620 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		699 000,00
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	134 500,00
023	Virement à la section d'investissement	60 000,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		194 500,00
Total des dépenses de Fonctionnement		1 382 300,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		1 382 300,00

Ce qui donne un total de dépenses de : **1 382 300,00€HT**

Les recettes de fonctionnement se décomposent de la façon suivante :

Chap	Libellé	BP 2018
70	Vente de produits de l'exploitation	1 041 298,91
75	Autres produits de Gestion	15 000,00
Total des recettes de gestion courante		1 056 298,91
77	Produits exceptionnels	100,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		100,00
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	154 700,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		154 700,00
Total des recettes de Fonctionnement		1 211 098,91
Résultat reporté		171 201,09
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		1 382 300,00

Ce qui donne un total de recettes de :
Investissement :

1 382 300,00€HT

Les dépenses se décomposent de la façon suivante :

Chap	Libellé	BP 2018
16	Emprunts et Dettes	90 000,00
	Total des Dépenses financières	90 000,00
20	Immobilisations incorporelles	97 000,00
21	Immobilisations corporelles	57 000,00
23	Immobilisations en cours	622 000,00
	Total des Opérations d'équipement	776 000,00
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	154 700,00
041	Régularisation Amortissements	2 080,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	156 780,00
	Total des dépenses d'investissement	1 022 780,00
	<i>Résultat reporté</i>	0,00
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 022 780,00

Ce qui donne un total de dépenses de :

1 022 780,00€HT

Les recettes se décomposent de façon suivante :

Chap	Libellé	BP 2018
10	Excédent de Fonctionnement Capitalisé	100 000,00
	Excédent de Fonctionnement Capitalisé	100 000,00
13	Subventions investissement	153 825,37
16	Produits des emprunts	420 000,00
	Total des recettes financières	573 825,37
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	134 500,00
021	Virement de la section d'exploitation	60 000,00
041	Régularisation Amortissements	2 080,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	196 580,00
	Total des recettes d'Investissement	870 405,37
	<i>Résultat reporté</i>	152 374,63
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 022 780,00

Ce qui donne un total de recettes de :

1 022 780,00€HT

Monsieur le Maire demande donc de bien vouloir approuver le budget primitif 2018 du *Service de l'Eau* ainsi présenté.

Le Conseil Municipal à l'UNANIMITÉ

DÉCIDE :

- D'approuver le budget primitif 2018 du Service de l'Eau ainsi présenté

Question n° 11

Objet : Budget primitif : Budget Annexe ASSAINISSEMENT 2018
Affectation de résultat du Budget Annexe de l'Assainissement 2017

Suite au vote du compte administratif 2017, il apparaît un résultat de fonctionnement de :
233 425,77 € HT.

Je vous propose d'affecter le résultat de fonctionnement 2017 comme suit :

Recettes d'investissement :

Compte 1068 :
Excédent de fonctionnement capitalisé : **80 000,00 € HT**

Recettes de fonctionnement :

Compte 002 :
Excédent de fonctionnement reporté : **153 425,77 € HT**

Le Conseil Municipal à l'UNANIMITÉ

DÉCIDE :

- **D'affecter le résultat de fonctionnement 2017 comme suit :**

Recettes d'investissement :

Compte 1068 :
Excédent de fonctionnement capitalisé : **80 000,00 € HT**

Recettes de fonctionnement :

Compte 002 :
Excédent de fonctionnement reporté : **153 425,77 € HT**

Question n° 12

Objet : Budget primitif : Budget Annexe ASSAINISSEMENT 2018

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le budget primitif 2018 du **budget de l'assainissement** présenté ci-dessous :

Le budget primitif 2018 du *Service de l'Assainissement* s'équilibre en dépenses et en recettes.

Fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement se décomposent de la façon suivante :

Chap	Libellé	BP 2018
011	Charges à caractère général	466 900,00
012	Charges du personnel	40 000,00
65	Autres charges gestion courante	15 000,00
Total des dépenses de Gestion courante		521 900,00
66	Charges financières	102 000,00
67	Charges exceptionnelles	10 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		112 000,00
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	155 500,00
023	Virement à la section d'investissement	30 000,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		185 500,00
Total des dépenses de Fonctionnement		819 400,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		819 400,00

Ce qui donne un total de dépenses de : **819 400,00 € HT**

Les recettes de fonctionnement se décomposent de la façon suivante :

Chap	Libellé	BP 2018
70	Vente de produits de l'exploitation	551 724,23
74	Subventions d'exploitation	33 750,00
Total des recettes de gestion courante		585 474,23
75	Produits de gestion courante	0,00
77	Produits exceptionnels	10 000,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		10 000,00
42	Opération d'ordre de transfert entre sections	70 500,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		70 500,00
Total des recettes de Fonctionnement		665 974,23
Résultat reporté		153 425,77
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		819 400,00

Ce qui donne un total de recettes de : **819 400,00 € HT**

Investissement :

Les dépenses se décomposent de la façon suivante :

Chap	Libellé	BP 2018
16	Emprunts et Dettes	161 005,00
13	Subventions	0,00
Total des Dépenses financières		161 005,00
20	Immobilisations incorporelles	39 600,00
21	Immobilisations corporelles	73 000,00
23	Immobilisations en cours	260 195,00
Total des Opérations d'équipement		372 795,00
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	70 500,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		70 500,00
041	Opérations Patrimoniales	0,00
Total des opérations Patrimoniales		0,00
Total des dépenses d'investissement		604 300,00
Résultat reporté		0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		604 300,00

Ce qui donne un total de dépenses de : **604 300,00 € HT**

Les recettes se décomposent de façon suivante :

Chap	Libellé	BP 2018
10	Excédent de Fonctionnement Capitalisé	80 000,00
Excédent de Fonctionnement Capitalisé		80 000,00
13	Subventions investissement	16 521,38
16	Emprunts et dettes	0,00
Total des recettes financières		16 521,38
40	Opération d'ordre de transfert entre sections	155 500,00
21	Virement de la section d'exploitation	30 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		185 500,00
041	Opérations Patrimoniales	0,00
Total des opérations Patrimoniales		0,00
Total des recettes d'Investissement		282 021,38
Résultat reporté		322 278,62
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		604 300,00

Ce qui donne un total de dépenses de : **604 300,00 € HT**

Monsieur le Maire demande donc de bien vouloir approuver le budget primitif 2018 du Service de l'Assainissement ainsi présenté.

Le Conseil Municipal à l'UNANIMITÉ

DÉCIDE :

- D'approuver le budget primitif 2018 du Service de l'Assainissement ainsi présenté

Question n° 13

Objet : Budget primitif : Zone d'Activités Economiques

Je vous indique que le budget primitif 2018 du budget annexe «Zone d'Activités Economiques» s'équilibre en dépenses et en recettes (fonctionnement + investissement) à **2 360 000,00 €**

Le budget primitif 2018 propose

En Fonctionnement

	Dépenses	260 000,00 €
023 Virement à la section Investissement		260 000,00 €
	Recettes	260 000,00 €
774 Subvention Exceptionnelle Budget Eau		260 000,00 €

En Investissement

	Dépenses	2 100 000,00 €
23 Immobilisations en cours		517 451,22 €
45 Opérations sous mandat Dépenses		1 582 548,78 €
	Recettes	2 100 000,00 €
13 Subventions d'investissement		257 451,22 €
45 Opérations sous mandat Recettes		1 582 548,78 €
021 Virement de la Section de Fonctionnement		260 000,00 €

Pour plus de détails, il vous est proposé de vous référer au document comptable.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le budget primitif 2018 ainsi présenté.

Le Conseil Municipal à l'UNANIMITÉ

DÉCIDE :

- D'approuver le budget primitif 2018 ainsi présenté

Question n° 14

Objet : Attribution d'une subvention de fonctionnement au Service Départemental d'Incendie et de Secours (S.D.I.S)

Monsieur le Maire, demande à l'Assemblée de bien vouloir délibérer l'appel à cotisations 2018 du Service Départemental d'Incendie et de Secours afin de pouvoir procéder à son règlement.

Service Départemental d'Incendie
et de Secours (S.D.I.S.)

225 713,65 €
payable en quatre fois

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **procéder au règlement de la subvention de fonctionnement du SDIS.**

Le Conseil Municipal à l'UNANIMITÉ

DÉCIDE :

- **De procéder au règlement de la subvention de fonctionnement du SDIS**

Question n° 15

Objet : Compte-rendu des décisions prises du 1er janvier au 12 avril 2018

DATE	BAILLEUR	LOCATAIRE	TYPE DE BAIL	LIEU	DUREE	MONTANT
12/02/2018	Mairie de Bédarieux	Brasserie des Aucels M. LOPEZ et SCHEFFEL	Commercial	84 avenue Jean Jaurès (Ancienne caserne des pompiers)	9 ans	7 200,00 € annuel Gratuit pendant 2 ans 150 €/mois pendant 1 an Puis 600 € par mois
En cours	SCI CAROUX DEVELOPPEMENT M. GAILLARD	Mairie de Bédarieux	Bail d'immeuble	18 rue de la République	1 an	7 200,00 € annuel

Question n° 16

Objet : **Compte-rendu des décisions prises en matière de marchés publics sur l'année 2017**

Conformément à la délégation de pouvoir du 15 mars 2016 en matière de marchés publics, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des décisions prises en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vous trouverez, en annexe, la liste des marchés conclus et notifiés sur la période du 01 janvier 2017 au 31 décembre 2017.

Question n° 17

Objet : **Convention de partenariat entre la Communauté de communes Grand Orb et la Commune de Bédarieux en vue de la mise en place future d'un service commun « Ressources Humaines »**

Suite aux départs successifs de Mme Rachel GREFF et prochainement de Mme Marielle PAILHES, deux agents titulaires à temps complet au sein du service Ressources Humaines de la Communauté de communes Grand Orb, le service Ressources Humaines de la collectivité est à reconstruire totalement.

Cette situation mais également les enjeux actuels de la mutualisation, nous ont conduits à réfléchir sur la mise en œuvre d'un service ressources humaines commun entre la Communauté de communes Grand Orb et la commune de Bédarieux.

Ce service serait composé de deux personnes actuellement en poste à Bedarieux (2 ETP) ainsi que 1,5 ETP à Grand Orb :

Soit pour la Communauté de communes Grand Orb le recrutement d'un agent contractuel à temps complet et un demi-poste existant transféré sur le service Ressources Humaines.

Ce schéma en plus de l'intérêt qu'il a sur le plan financier va permettre d'améliorer l'efficacité, éviter les doublons de services, les redondances et de doter le territoire d'une expertise spécifique en matière de Ressources Humaines qu'aucune des deux collectivités ne pourrait employer seule.

Afin de permettre aux deux collectivités d'évaluer l'intérêt ou pas d'un tel service, il est proposé la mise en place une étude préalable suivi d'une période d'essai de 6 mois.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal :

- **D'approuver le principe de convention entre les deux collectivités,**
- **De l'autoriser à signer les documents nécessaires.**

Le Conseil Municipal à vingt cinq voix pour et une abstention (Marie-Hélène LAVASTRE)

DÉCIDE :

- **D'approuver le principe de convention entre les deux collectivités,**
- **De l'autoriser à signer les documents nécessaires.**

Question n° 18

Objet : Cession des immeubles de la phase 2 du quartier Saint Louis à Territoire 34

Après avoir mené l'opération du quartier du Château, il est apparu opportun à la commune d'intervenir sur le quartier Saint Louis, dans le cadre d'une opération d'aménagement, afin d'en améliorer la qualité de vie et de rattacher ce quartier au reste du centre-ville.

C'est la raison pour laquelle la commune procède depuis plus de 10 ans à des acquisitions foncières dans ce secteur.

Un périmètre de résorption de l'habitat insalubre a été défini dans le quartier et validé par l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH).

En 2016, la commune a confié la concession d'aménagement de l'opération de renouvellement urbain du quartier à la SPLA Territoire 34.

Il est donc nécessaire que la commune cède les biens acquis par anticipation dans le quartier à Territoire 34, afin que cette dernière puisse procéder aux travaux de confortement prévus et continue de mener la suite des acquisitions.



La concession d'aménagement prévoit que la commune cède les immeubles à l'aménageur aux prix fixés par France Domaines. Dans le cas d'une opération de RHI, on prend en compte la *valeur du terrain nu, déduction faite des frais entraînés par leur démolition* (loi Vivien).

Les parcelles sont répertoriées dans le tableau ci-dessous :

Parcelle	Lots	Adresse	Montant Domaines	évaluation
BD 454		27, quai Roosevelt	1 €	
BD 457	2	29, quai Roosevelt	1 €	
BD 458		Rue du Centre	36 000 €	
BD 465		6, rue Aqueduc Saint Louis	1 €	
BD 466		4, rue Aqueduc Saint Louis	1 €	
BD 467		4, rue Aqueduc Saint Louis	1 €	
BD 468		33, quai Roosevelt	1 €	
BD 469		35, quai Roosevelt	1 €	
BD 470		2, rue Aqueduc Saint Louis	1 €	

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- D'approuver la cession des parcelles BD 454, 457, 458, 465, 466, 467, 468, 469 et 470 à la SPLA Territoire 34,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ce projet.

Le Conseil Municipal à l'UNANIMITÉ

DÉCIDE :

- D'approuver la cession des parcelles BD 454, 457, 458, 465, 466, 467, 468, 469 et 470 à la SPLA Territoire 34,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ce projet.

Question n° 19

Objet : Demande de subvention au titre du Fonds de Prévention contre les Risques Naturels Majeurs (fonds Barnier)

La modification n°5 du PLU a été lancée en janvier 2017, afin notamment de supprimer un zonage « risque mouvement de terrain (risque de chute de blocs) », suite à une étude géotechnique démontrant l'absence de risque pour les habitations situées sous la falaise située au-dessus de l'ancien chemin de Carlenças.

Le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM), consulté par les services de l'Etat, a conclu au maintien du gel provisoire des parcelles identifiées en aval de la zone de falaise, dans l'attente d'analyses plus précises concluant à la possibilité de supprimer la protection pour les risques d'éboulement de falaise.

Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable partiel pour les modifications envisagées en attendant que des études complémentaires demandées par les services de l'Etat soient réalisées.

Le coût de l'étude complémentaire est évalué à 4 883 € HT et peut être financé par le **Fonds de Subvention contre les Risques Naturels Majeurs (FPRNM dits « fonds Barnier ») au taux de 50 %**.

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- De solliciter l'Etat dans le cadre du Fonds de Subvention contre les Risques Naturels Majeurs pour subventionner cette étude estimée à un cout total de 4 883 € HT.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette demande.

DÉBAT :

Monsieur le Maire informe qu'il y a eu un éboulement à proximité du pont de chemin de fer au chemin de Boussagues. Les agents se sont occupés de sécuriser le site.

Céline NIVET à la demande de Monsieur le Maire précise que la falaise n'appartient pas à la Mairie mais qu'elle est impliquée dans la démarche. Une rencontre est prévue avec des experts. Une déviation a été faite par le chemin du Figaret qui était déjà endommagé et qui a dû être fermé car il n'a pas supporté l'afflux de circulation.

Le Conseil Municipal à l'UNANIMITÉ**DÉCIDE :**

- De solliciter l'Etat dans le cadre du Fonds de Subvention contre les Risques Naturels Majeurs pour subventionner cette étude estimée à un cout total de 4 883 € HT.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette demande.

Question complémentaire n° 1

Objet : Utilisation de sites internet d'annonces commerciales pour la mise en vente de biens immobiliers communaux

La commune est propriétaire de biens immobiliers dont elle n'a pas l'utilité et qui coutent cher en entretien.

Dans le but de faire des économies et de financer de nouveaux projets, la ville souhaite donc se défaire de certains immeubles.

Cette dernière a tout intérêt d'utiliser les services de sites d'annonces commerciales, qui permettent le dépôt et la lecture d'une annonce gratuitement.

Le Conseil municipal est obligatoirement consulté sur les ventes des biens publics, sur la base d'une évaluation financière réalisée par les services d'évaluations domaniales de la Direction des Finances Publiques.

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- D'approuver l'utilisation de sites internet gratuits d'annonces commerciales pour la mise en vente de biens immobiliers communaux,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'utilisation de ces sites.

Le Conseil Municipal à l'UNANIMITÉ

DÉCIDE :

- **D'approuver l'utilisation de sites internet gratuits d'annonces commerciales pour la mise en vente de biens immobiliers communaux,**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'utilisation de ces sites.**

Question complémentaire n° 2

Objet : Motion de défense du service public ferroviaire

Le débat et le vote du budget pour notre collectivité remettent en lumière le développement depuis plusieurs décennies d'une crise des finances publiques sous l'aiguillon des politiques européennes, des actionnaires des multinationales et des marchés financiers.

Dans le respect du pacte européen, les pouvoirs publics poursuivent et aggravent les politiques d'austérité : le gouvernement Macron vise une réduction de la dépense publique de 60 milliard d'euros.

Cette politique se traduit par une nouvelle amputation des moyens budgétaires alloués à l'action publique, aux budgets de l'Etat, des collectivités territoriales, de l'éducation nationale, des hôpitaux, de la protection sociale ; avec à la clé la disparition et la dégradation des missions publiques et des services publics de proximité.

L'annonce de la suppression de la taxe d'habitation confirme la volonté du gouvernement de limiter le principe de libre administration des collectivités et porte atteinte à la démocratie locale.

Un des moyens de justifier le dégraissage de la fonction publique est la mise en cause du statut général des fonctionnaires et de leurs statuts particuliers.

Un des premiers statuts à être attaqué est celui des cheminots.

La stratégie gouvernementale étant de vouloir mettre au pas les plus offensifs afin de continuer l'entreprise idéologique de destruction des conquits sociaux qui sont notre protection collective et qui se sont révélés être un amortisseur de la crise systémique de 2007.

Le but de la réforme ferroviaire, basée sur le rapport Spinetta et imposée dans l'urgence des ordonnances, est de passer d'un statut unifié régi par une entreprise publique (la SNCF) à son éclatement afin de favoriser la concurrence et la privatisation.

Aucune amélioration n'a été perçue dans le service rendu ; que ce soit en France avec l'expérience négative de la libéralisation du fret ferroviaire qui n'a servi qu'à augmenter le trafic routier ; ou en Grande Bretagne avec la libéralisation du voyageur.

Cette politique est suicidaire pour l'environnement et l'avenir de notre planète.

Cette réforme risque de transférer aux Conseils Régionaux la responsabilité du devenir des 9 000 km de lignes dont fait partie la ligne Béziers-Neussargues ce qui rendrait aléatoire son avenir.

Le fait que la ligne SNCF continue d'exister est le résultat d'une lutte intense depuis 25 ans par les cheminots, les usagers, les populations, les élus, les Collectivités Territoriales et les organisations au sein du Comité Pluraliste.

Le combat continue. Il ne faut rien lâcher car il s'agit de défendre un bien public.

La ligne SNCF Béziers-Neussargues est une ligne de vie indispensable au développement économique et touristique et un droit à la mobilité sécurisée pour notre territoire rural.

Dans le même état d'esprit, nous soutenons le service public ferroviaire et le mouvement de grève des cheminots. La France et les français ont besoin d'un service public assurant l'équité et la présence dans tout le territoire national.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De demander le retrait du projet de réforme ferroviaire présenté au Conseil des Ministres du 14 mars 2018
- Que le Gouvernement et la Direction de la SNCF ouvrent des négociations sérieuses à partir de la plateforme revendicative unitaire des syndicats CGT, CFDT, FO, SUD, UNSA
- De demander un retour au débat parlementaire et à légiférer par les représentants du peuple, de soutenir dans cette attente le mouvement de grève des cheminots
- De réaffirmer sa volonté de voir réaliser les travaux d'entretien et de modernisation de la ligne Béziers-Neussargues, de développer les activités voyageurs et marchandises

Le Conseil Municipal à vingt et une voix pour, 3 voix contre (Lucienne DUMONT-CITTERIO, Jean-Paul BALERIN, Jean-François MOULIN) et deux abstentions (Richard AUBERT et Marie-Hélène LAVASTRE)

DÉCIDE :

- De demander le retrait du projet de réforme ferroviaire présenté au Conseil des Ministres du 14 mars 2018
- Que le Gouvernement et la Direction de la SNCF ouvrent des négociations sérieuses à partir de la plateforme revendicative unitaire des syndicats CGT, CFDT, FO, SUD, UNSA
- De demander un retour au débat parlementaire et à légiférer par les représentants du peuple, de soutenir dans cette attente le mouvement de grève des cheminots
- De réaffirmer sa volonté de voir réaliser les travaux d'entretien et de modernisation de la ligne Béziers-Neussargues, de développer les activités voyageurs et marchandises

Question complémentaire n° 3

Objet : Motion de soutien à un jeune lycéen

Le 19 mars 2018, à 6h00, un jeune élève du Lycée d'Enseignement Professionnel Fernand Léger de Bédarieux a été arrêté au Foyer de Jeunes Travailleurs Claparède de Béziers.

Il a été incarcéré à la prison de Villeneuve Lès Maguelonne le 21 mars, car il lui est reproché de n'être pas en situation régulière.

Depuis janvier 2017, ce jeune lycéen issu de Côte d'Ivoire, est pris en charge, en tant que mineur, par l'Aide sociale à l'Enfance de l'Hérault.

Selon ses éducateurs son intégration au sein du foyer est excellente et il est un élément moteur dans le cadre des activités socio-éducatives.

Depuis janvier 2017 il prépare un CAP "peinture et application de revêtements" à Bédarieux.

Il donne entière satisfaction tant par son travail scolaire et ses résultats que par son implication et son rayonnement dans l'établissement.

Ses maîtres de stage ont également apprécié son travail et son professionnalisme quotidiens.

Son incarcération, à deux mois de l'examen final, met gravement en péril ses projets.

Nous sommes indignés de constater que tous les efforts et l'énergie déployés par ce jeune homme, par les services sociaux, par la communauté éducative et par son entourage soient ainsi mis à mal.

Nous estimons que c'est un véritable gâchis et contraire aux valeurs humanistes et républicaines que nous défendons. La place de ce jeune est à l'école de la République, et non en prison!

Le 16 avril prochain le TGI de Montpellier va statuer sur son sort.

Nous souhaitons la libération de ce jeune homme, que lui soit rendu le droit de vivre dignement et de poursuivre dans la voie qu'il a choisie sur le territoire français.

Le Conseil Municipal à l'UNANIMITÉ

DÉCIDE :

- D'approuver la motion ci-dessus